

**LE BUDGET DE L'ÉDUCATION EN HAUSSE DE 8%...**

*+8% pour le budget de l'éducation ! Cette décision vient d'être prise par le gouvernement allemand. Le gouvernement fédéral intervient peu dans l'éducation qui dépend largement des Länder, mais, le cas allemand est représentatif d'un phénomène assez général dans les pays développés. États-unis, Angleterre, Québec ont récemment relevé leur effort pour l'École...*

*Dans le même temps, en France, le Ministre de l'éducation nationale annonce une réduction des effectifs de 10 000 postes alors que le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux porterait ce chiffre à 17 000. Cette coupe budgétaire, d'une ampleur inégalée, constituerait une bien singulière façon d'afficher la priorité à l'éducation. L'obsession de réduction des coûts prendrait ainsi le pas sur l'estimation des besoins éducatifs. Cette mesure, si elle est réellement appliquée, portera un nouveau coup dur à l'encadrement éducatif de nos enfants à l'école maternelle et primaire, au collège, au lycée et au lycée professionnel. Pour le 1<sup>er</sup> degré, cette décision poursuivrait la remise en cause de la scolarisation des élèves en maternelle, alourdirait encore les effectifs par classe, rendrait encore plus difficile la scolarisation des enfants en situation de handicap. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, la lutte contre les inégalités et la construction de parcours de réussite pour*

*tous les jeunes sont renvoyées aux établissements qui devront faire plus avec des moyens revus à la baisse. Une telle politique hypothèque toute possibilité d'amélioration et de transformation de l'École. Comment croire dans ces conditions à la volonté ministérielle déclarée en matière de soutien et d'aide aux enfants en difficulté, de renforcement des moyens en zone d'Éducation Prioritaire, de réussite de tous ? L'accompagnement scolaire après la classe, le développement du sport et des activités artistiques et culturelles, si elles sont réellement mises en place, le seront en affaiblissant les enseignements scolaires notamment par une diminution des horaires élèves au collège. Les parents d'élèves FCPE ne sont pas dupes et refusent que l'avenir de leurs enfants soit sacrifié sur l'autel de la rigueur budgétaire. La FCPE n'acceptera pas une telle remise en cause de l'offre et de la qualité d'éducation.*

*Un tel retrait de moyens est d'autant plus inadmissible que les effectifs dans le premier degré sont en hausse constante depuis 2001. Le Ministère lui-même prévoit une hausse démographique telle qu'en 2015 le nombre d'élèves aura augmenté de 176 000 élèves par rapport à 2005 (revue Éducation et Formation, avril 2007).*

Nice le 10 juillet 2007

André Gaucher,  
Président de la FCPE06

## BRÈVES DE BAHUT

Censure du Ministre  
de l'Éducation

Chaque année, depuis 2003, le prix de l'Éducation récompense, pour ses qualités artistiques et pédagogiques, un film en compétition au festival de CANNES. Celui-ci est alors édité en DVD par le centre national de documentation pédagogique (CNDP), accompagné de brochures puis diffusé en milieu scolaire.

Par exemple, *ELEPHANT* de Gus Van Sant en 2003 ou «*MARIE-ANTOINETTE*» de Sophia Coppola en 2006 ont ainsi été promus « objets pédagogiques ».

Le jury a, cette année, primé «*4 MOIS, 3 SEMAINES et 2 JOURS*» de Christian Mungiu. Il parle de la vie de deux adolescentes piégées dans leur intimité et parle surtout d'avortement tardif et clandestin.

Le verdict de la censure est tombé en la personne du directeur du cabinet de M. DAR-COS : « *En vertu du principe de précaution, il n'apparaît pas souhaitable que ce film fasse l'objet d'un DVD produit et diffusé dans les classes.....* »

**Les réactions sont nombreuses pour s'opposer à cette censure qui semble être une nouvelle concession au lobby anti-avortement.**

M.Chevallier

Commission restauration

La FCPE 06 participe à la commission de restauration organisée par le service éducation de la mairie de Nice, avec la participation de la SODEXHO et des associations de parents d'élèves.

Bref résumé de la rencontre du mois de juin :

- examen des menus, contenu, qualité, satisfaction...

82% de satisfaction du point de vue des élèves

- La représentante de la mairie

GRANDE ENQUÊTE SUR  
Quinzaine de pesée des

Les cartables ont un poids excessif. Chaque parent peut le constater au quotidien, au fur et à mesure de l'année scolaire. Toutes les études le confirment : **le cartable est trop lourd, et c'est un vrai problème de santé publique.** Les dos de nos enfants ne sont pas faits pour ployer sous une dizaine de kilos, durant le trajet vers l'école et à l'intérieur de l'établissement scolaire. Le problème est à tous les niveaux, mais surtout à la fin de l'école élémentaire et au collège.

Les pouvoirs publics en restent à l'incantation : une note ministérielle (17/10/95, BO N°39 du 26/10/95), et une lettre de la ministre de l'enseignement scolaire (25/08/97) rappellent que le poids des cartables ne devrait pas dépasser 10 % du poids de l'élève. Poussés par la mobilisation des parents d'élèves, certains conseils généraux prennent en charge le double jeu de manuels scolaires pour les 6<sup>e</sup>, les 5<sup>e</sup>, voire d'autres niveaux. Mais cela reste très insuffisant.

Afin de réduire sensiblement le poids des cartables, il n'y a pas une seule solution miracle, mais un ensemble de solutions, qui, mises « bout à bout », permettent de gagner des kilos.

La première chose, c'est de **prendre conscience** du problème et de **sensibiliser** les autres acteurs de la réalité du problème. L'objectif de réduction du poids des cartables n'est pas seulement une revendica-

tion des parents d'élèves, elle doit être un **objectif de santé publique, partagé par toute la communauté éducative.** Les institutions de tutelle (administration de l'éducation nationale, de la santé, collectivités locales) doivent jouer leur rôle. Mais la direction de l'établissement scolaire et les enseignants doivent également s'impliquer fortement. Et les parents et les enfants ont aussi leur responsabilité.

Parmi les solutions qui permettent, gramme après gramme, de gagner des kilos, on peut citer :

**Le double jeu de manuels scolaires** (*un livre à la maison, un autre au collège*). Cela permet de gagner un poids important, mais implique un engagement fort des pouvoirs publics. La dotation de l'État est insuffisante, il faut l'augmenter, et remettre en cause les marchés des éditeurs scolaires. Certains conseils généraux (Drôme, Seine Maritime, ...) prennent en charge le double jeu de manuels. Les dos des collégiens des Alpes-Maritimes n'ont-ils pas droit au même traitement ? Le double jeu de manuels peut être également mis en œuvre, parfois en utilisant les livres en surplus, directement par l'équipe éducative, en affectant **une salle par matière, ou une salle par professeur, ou une salle par classe.**

**Les armoires ou casiers individuels** (*afin de stocker le matériel scolaire de chaque élève*).

**Suite à la journée thématique « Santé » de janvier 2007 et au congrès de Montpellier, le Conseil d'Administration National de la FCPE organise une opération sur le poids des cartables, une quinzaine nationale de pesée des cartables, du 8 au 20 octobre 2007.** Sur l'initiative de la FCPE nationale, une sensibilisation des pouvoirs publics de l'Éducation Nationale, de la Santé, des collectivités territoriales et de l'ensemble des interlocuteurs concernés, des éditeurs, des équipes pédagogiques, des parents et des élèves est engagée en organisant des pesées dans toutes les écoles primaires et collèges des pesées.

Afin d'organiser cette action, les conseils locaux peuvent prendre contact avec la FCPE 06 ou avec Hervé ANDRES (*administrateur FCPE 06*) : [herve.andres@free.fr](mailto:herve.andres@free.fr)

*Un protocole de pesée est à la disposition des parents au CDPE 6 rue de France*

# LE POIDS DES CARTABLES

## cartables du 8 au 20 octobre 2007

**Le partage d'un livre pour deux élèves en classe :** mais cela demande de l'organisation et un apprentissage spécifique des élèves.

**Le développement des nouvelles technologies** (vidéo-projection, cartable numérique, clé USB) : mais ceci demande un accompagnement important (formation des professeurs) et une extrême vigilance pour ne pas creuser les inégalités entre élèves.

**La liste des fournitures scolaires** doit être organisée et pensée avec l'objectif de limiter le poids des cartables : cahier de brouillon unique, éviter les gros classeurs et les cahiers épais (**ex : 200 pages inutilisées intégralement**), ne pas « en rajouter » au long de l'année.

**L'emploi du temps** peut également être pensé pour éviter d'avoir de nombreuses matières différentes dans la journée, en organisant quelques cours doubles si possible, ou en associant des cours avec peu de matériel avec ceux qui en nécessitent beaucoup.

**Dispenser des heures d'ergonomie et de méthodologie** pour les collégiens, notamment afin d'apprendre à bien composer son cartable.

**Vérifier son cartable**, vérifier que chaque livre, cahier, ou autre matériel est vraiment nécessaire pour les cours de la (demi-)journée.

**Choisir un cartable léger (à vide) et fonctionnel** est également important. Le cartable, ce n'est pas qu'une affaire de mode, c'est un objet du quotidien, dont le poids à vide peut varier du simple au quadruple (de 400 g à 1,6 kg).

**Il est certain que de nombreuses solutions peuvent être mises en œuvre, dès maintenant, au niveau de chaque établissement, notamment en partenariat entre les associations de parents d'élèves et les directions des écoles ou des collèges.**

**Mais néanmoins, il est aussi vital de mobiliser les parents d'élèves en direction des pouvoirs publics, qui ne doivent pas se contenter d'incantations vides (objectif de 10 % du poids de l'élève) mais mettre les moyens, financiers et législatifs, afin de réduire considérablement le poids des cartables. Le double jeu de manuels scolaires, c'est de leur responsabilité, et c'est une exigence de santé publique.**

Le but est de sensibiliser les pouvoirs publics de l'Éducation nationale, de la Santé, les collectivités territoriales et l'ensemble des interlocuteurs concernés, éditeurs, équipe pédagogique, parents et élèves.

**Hervé ANDRES**

Le poids des cartables devient de plus en plus insupportable pour les élèves en particulier pour les grands de primaire et les jeunes collégiens. Les parents d'élèves constatent d'année en année qu'aucune disposition de prévention n'est réellement prise dans les établissements. Il existe bien un décret incitant les chefs d'établissement de prendre et mettre en débat les mesures de réduction du poids des cartables des élèves : casiers, double collection, photocopiés, classe affectée à un professeur fixe, etc. Malheureusement, le poids des cartables restent toujours d'actualité et il est fréquent de constater que le poids du cartable dépasse 15kgs et que l'élève transporte quotidiennement pendant des heures plus de 30% de son poids en livres, cahiers, matériels scolaires, etc. C'est exactement pareil si un adulte partait travailler toute la journée avec un sac de ciment de 35kgs sur le dos... !

**Comment ce qui est impensable pour un adulte pourrait-il être acceptable pour un jeune de 11ans ?**

Ces pesées organisées par les conseils locaux FCPE entre le 8 et 20 OCTOBRE 2007 permettront d'obtenir des données précieuses.

## BRÈVES DE BAHUT

est intervenue sur les termes du contrat relatif aux menus de fêtes. Elle propose 3 menus améliorés contractuels contre 2 actuellement en plus de la galette des rois chandeleur, carnaval.

Les travaux sur les cantines Jacques Prévert et Terra-Amata budgétés en septembre 2007, doivent commencer à la rentrée 2008.

**Max Martel**

### NOTE DE VIE SCOLAIRE

Lors du dernier conseil d'administration du collège, le 28/06/07, sur notre demande, nous avons eu un petit bilan de la note de vie scolaire (NVS).

La direction a été assez réticente, considérant qu'elle n'avait pas de compte à rendre aux parents sur la NVS.

La moyenne est de 15,5. 28 élèves sur 700 ont moins de 10/20. Sauf erreur, une trentaine d'élèves se situe entre 10 et 16. C'est-à-dire que l'immense majorité des élèves (90%) est au dessus de 16, tandis que 10% environ ont des notes mauvaises ou très mauvaises.

Selon la Direction du collège, cette note a beaucoup favorisé les élèves, et les enseignants trouvent que cette note "ne reflète pas le profil de l'élève", et il faut retravailler les critères. Le Principal précise que les critères devront être communiqués aux parents.

La FCPE a critiqué cette note (la double peine) et la tendance qui se dessine : on sent qu'ils trouvent que la note est trop "bonne" et qu'il faut la baisser. De plus, il y a des cas où on ne comprend pas du tout pourquoi tel élève se retrouve à 15 (ce qui est pour la NVS une "mauvaise" note). Ce flou a été dénoncé par les parents d'élèves avec le soutien d'un professeur.

Globalement, l'échange a été assez tendu, alors qu'en général il y a un bon climat de collaboration entre la FCPE et la direction. On a senti que là, on "empiétait sur leurs plates-bandes"...

**Hervé ANDRES**

FCPE Collège Giono Nice



## Le « Canard enchaîné » s'intéresse à l'utilisation du logiciel Base élèves

### *Zéro pointé pour le fichier des écoles*

« La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) vient d'adresser au ministère de l'Éducation nationale une lettre peu aimable exigeant des explications, avant quinze jours, sur la sécurité des fichiers baptisés « *base élèves* », qui recensent les écoliers. La Cnil demande à être immédiatement informée des mesures qui doivent être prises pour assurer la confidentialité des données. En réponse, le ministère a pris, pour commencer, une mesure radicale : tout accès à ces fichiers a été provisoirement fermé.

Il faut dire que l'administration s'est mise dans de bien mauvais draps. « *Base élèves* » est un système informatique dont le principe

même avait été contesté par des syndicats d'enseignants et les associations de parents. La fiche de chaque enfant contient son état civil, mais aussi des informations sensibles sur son orientation, ses éventuelles difficultés, sa vie sociale et familiale, l'autorité parentale, la « culture d'origine »... Ces données devaient bien sûr être protégées, et n'être accessibles qu'aux directeurs d'école, aux maires (s'ils en faisaient la demande) et à l'administration centrale. La réalité a dépassé toutes les craintes des opposants.

Les fichiers de centaines d'écoles étaient consultables sur Internet : il suffisait de donner comme nom d'utilisateur le numéro de l'établissement (renseignement public) et comme mot de passe... le même numéro ! « Le Canard » a pu véri-

fier cet état de fait dans plusieurs académies, avant la décision de fermeture prise la semaine dernière. Explication : consigne avait été donnée aux chefs d'établissement de se simplifier la vie, en évitant de mémoriser un mot de passe compliqué. Une faute que ne commettrait pas un informaticien débutant.

Impossible de savoir s'il y a eu des consultations frauduleuses, voire des modifications de données. Mais, à la Cnil, on fait observer que les engagements pris par le ministère en matière de sécurité n'ont pas été respectés. Ce qui ne constitue pas seulement une faute, mais aussi une infraction pénale... »

**Louis-Marie Horeau**

*Le Canard enchaîné* du 27 juin 2007]

## POSITION ET CONSEILS DE LA FCPE

**La FCPE engage les parents d'élèves à se montrer extrêmement prudents lors de l'inscription de leur enfant et à ne remplir que les lignes obligatoires de la fiche.**

### **Fiche mairie :**

**Sur les documents émanant du ministère, la nationalité ne figure pas parmi les renseignements demandés par la mairie pour l'inscription sur la liste scolaire.** Cette information ne peut donc pas être réclamée aux parents. Si elle faisait néanmoins partie des questions posées, les familles n'ont pas à y répondre.

### **Fiche école :**

Côté parents :

Seuls certains champs de la fiche de renseignements sont obligatoires. La validation de l'inscription de l'enfant n'est possible que s'ils sont remplis.

Mais les parents ne sont pas toujours informés de ce qui est obligatoire ou non.

Nous devons, dès à présent, inviter les parents à ne pas renseigner les champs facultatifs suivants :

« année de l'arrivée en France »  
« souhaite un enseignement de langue et culture d'origine »,

**En revanche, le champ «nationalité» est obligatoire pour permettre la validation de l'inscription.**

**Nous vous invitons dès à présent Les conseils locaux à rencontrer les directeurs d'écoles, afin de préciser avec eux certains éléments de notre position :**

- Ne pas exiger des parents le renseignement des éléments facultatifs cités ci dessus.

- Ne pas renseigner les éléments suivants : suivi de l'élève par le RASED, par un psychologue scolaire, décompte des absences...

- Lors du dernier conseil d'école, les élus FCPE devront s'assurer que l'effacement des données est effectivement réalisé pour **tous** les enfants, dans le cas où ces lignes auraient été renseignées pendant l'année scolaire.

# CONTACTS AVEC LE RECTORAT

## Rencontre au rectorat

avec M. SMITH et M. CLOSEY.

Une délégation du CDPE composée d'André GAUCHER, Chantal CARRIE et Michel CHEVALLIER a été reçue par les responsables du rectorat le 14 juin 2007.

La FCPE souhaitait obtenir des réponses aux questions que se posent les parents sur la désectorisation des lycées, la construction du lycée de DRAP, l'enseignement des langues, le remplacement des professeurs et les horaires des conseils de classe.

## SECTORISATION

M. SMITH confirme que les proviseurs ont reçu environ 50% de demandes de dérogation supplémentaires par rapport à l'an dernier. Les annonces des deux principaux candidats à l'élection présidentielle allant dans le sens d'une désectorisation sont certainement à l'origine de ce boum.

En pratique, seulement 10 à 15% de ces demandes pourront être satisfaites sachant que l'inscription des élèves du secteur de rattachement du lycée (qui existe toujours) n'est pas remise en cause.

Les critères d'une éventuelle désectorisation restent les mêmes : secteur de travail des parents, rapprochement des fratries, choix des options rares.

Un nouveau critère sera néanmoins pris en compte, celui du boursier ou boursier méritant.

*Il sera difficile de retenir le critère « boursier méritant » dans la mesure où la réunion départementale d'affectation des bourses au mérite ne se réunira qu'après la rentrée.... !*

**On voit que le « libre choix » du lycée n'est qu'illusion et que le secteur de proximité reste le meilleur moyen d'éviter les lycées « ghetto » et d'assurer une réelle mixité sociale.**

## LYCEE DE DRAP

La FCPE a rappelé que l'acte de vente par la famille GOSCINY note clairement le caractère « culturel et artistique » du futur lycée de la part de l'acquéreur.

En 2003, la FDO « Fiche Descriptive d'Opérations » proposée par le rectorat prévoyait un enseignement obligatoire « théâtre », l'option « arts » ou encore un BTS « Design d'espace ».

**Qu'en est-il de cette orientation qui se voulait complémentaire de l'offre de formation des autres lycées et permettait un recrutement plus large au niveau du département ?**

M. SMITH précise que l'ouverture d'une filière « sciences et technologies » offrira une formation attractive supplémentaire.

**La FCPE rappelle que le lycée reste le seul moyen de désengorger les lycées niçois où les effectifs par classe sont les plus élevés de l'Académie.**

M. SMITH nous informe que la création d'un internat de 100 places, initialement prévu, ne sera pas retenue dans le projet définitif par manque de moyens en personnel de surveillance et administratif à mettre à disposition. Le rectorat ne croit pas au recrutement suffisant d'internes.

Les parents d'élèves souhaitent que le projet d'internat d'une capacité de 100 places soit maintenu et que toutes les difficultés soient levées. Les parents d'élèves ne comprendraient pas que l'internat du lycée de Montagne puisse bénéficier d'une augmentation de capacité au détriment de l'ouverture de celui de DRAP. Les besoins en internat restent importants et on refuse toujours des internes dans les lycées niçois du PARC IMPERIAL, MASSENA ou ESTIENNE d'ORVES par manque de places.... ! M SMITH essaye de minimiser nos craintes et note que la déclaration du Président sur le pôle d'excellence sur les internats doit s'apprécier dans un contexte où le réseau de lycées est de plus en plus dense et que le transport dans le département ne coûte que 1,30€.

**La FCPE invite tous les parents d'élèves concernés par la construction du lycée de DRAP à réagir et à exiger le maintien de l'internat et des options et enseignements attractifs.**

*Suite de l'article en page 6*



Bulletin réalisé grâce aux cotisations des adhérents et au soutien financier du Conseil Régional et du Conseil Général des Alpes Maritimes.

# CONTACTS AVEC LE RECTORAT

Suite de l'article de la page 5

## Carte des langues

Le rectorat réfléchit sur la diversité des langues enseignées par établissement y compris les langues rares. Une carte de langues établira l'ensemble des choix par secteur et la poursuite ou non des langues entre primaire, collèges et lycées.

De nombreux cas de rupture d'enseignement de langue entre primaires et collèges pourraient être évités avec une information et une coordination des options de langues.

M SMITH nous informe que le **quota d'élèves « germaniques »** devra **passer de 7% à 10%** pour satisfaire aux critères européens de convergence. **La FCPE demande à être associée à l'élaboration de cette carte de langue.**

## Remplacement des professeurs Absents

La FCPE attire l'attention du rectorat sur la situation créée par le non-remplacement des professeurs absents. Pour exemple, le conseil local de PEYMEINADE a analysé méthodiquement et statistiquement les périodes de non-remplacement par rapport au nombre de semaines d'enseignement théorique. Le constat est sans appel : près de 10% des cours non remplacés... !

M SMITH reconnaît que l'actuel volant de professeurs remplaçants permet tout juste d'assurer les absences longue durée, par contre pour les absences courtes le remplacement est rarement assuré.

Le rectorat reconnaît que, pour certaines disciplines (maths, physique), les ressources de remplacement sont quasiment indisponibles.

D'autre part, les personnels de remplacement TZR sont de plus en plus réticents à assurer des services avec des déplacements importants ce qui complique encore la gestion.

Il précise néanmoins que 25% des absences de courte durée sont assurées par les autres collègues professeurs en place.

Le rectorat est conscient que l'obligation de « continuité de service » est opposable à l'administration et qu'une saisine du tribunal administratif n'est pas à exclure de la part des parents.

M SMITH rappelle que les moyens de remplacement sont définis par la loi « LOLF » et que l'Académie a reçu les moyens correspondants. Le travail du rectorat est d'assurer la plus juste répartition en notant que sa tranquillité serait mieux garantie avec des moyens supplémentaires.

La FCPE comprend bien tous ces arguments mais reste persuadée que le remplacement des professeurs est un combat à mener établissement par établissement pour évaluer le déficit chronique pénalisant la qualité de l'enseignement et la réussite des élèves.

De plus, elle n'exclut pas de saisir le tribunal administratif sur la notion de « continuité de service ».

## Respect du rôle des parents d'élèves

La FCPE alerte solennellement le rectorat sur les heures de conseils de classe incompatibles avec les horaires de parents salariés. Des conseils de classe à 9h du matin ou 14h de l'après midi ne correspondent en rien aux préconisations de la circulaire de juin 2006 garantissant la présence des délégués parents d'élèves.

Concernant la fermeture totale des lycées et en partie des collèges le mois de juin, la FCPE s'inquiète de cette banalisation et souhaite que toutes les mesures d'évitement de fermeture soient envisagées pour l'an prochain.

Michel CHEVALLIER

## TRANSPORT SCOLAIRE

**L**a décentralisation dans les Alpes Maritimes a réussi le très joli tour de force d'assurer la dérégulation des transports scolaires de telle manière qu'aucun parent, aucun élève, aucun professeur, bref aucun être humain correctement constitué ne peut se gausser d'y comprendre quelque chose :

- Services, coûts, accès différents selon les autorités gestionnaires de ce Service.

Mais tout cela n'est rien en comparaison avec ce qui nous attend : les nouvelles règles de Sécurité adoptées en début d'année font si peur que certains petits malins parmi nos présidents de communautés d'agglomération, autorités en la matière, ont purement et simplement décidé de les supprimer (Trop chers ?).

Bien sûr, la nouvelle ne s'est pas encore répandue comme une traînée de poudre, Incendies obligent, mais ces petits malins là se reconnaîtront sans peine. Le raisonnement est d'un rationalisme à faire pâlir Montesquieu.

Puisque les transports en communs sont à moitié vides à cause, entre autres :

- D'un nombre insuffisant de transports, surtout en site propre
- D'absence de concertation dans le domaine de l'utilisation.
- D'enveloppes générales qui évoluent de chiches à peaux de chagrin, malgré les immenses besoins environnementaux.

têtes blondes qui s'en contenteront bien et ce sera tout bénéfice !

Dans ce raisonnement, certaines idées nous choquent profondément, mais serons-nous les seuls à être choqués ?

Quid de la scolarité gratuite ?

Quid du transport assis obligatoire pour les scolaires ?

Et de l'accompagnement ?

Quid de l'égalité des chances de l'école pour tous, principe déjà battu en brèche par la déssectorisation ?

En fait d'avancée dans ce domaine, seule l'annonce d'une carte à puce valable dans tous transports semblerait de nature à nous réjouir, mais seulement comme élément de lisibilité des véritables motivations des autorités de régulation :

En effet, pour le moment, seule la certitude de pouvoir se faire payer leurs services semble les préoccuper de manière satisfaisante. La liberté, l'égalité, et la fraternité attendront.

A quand un syndicat Régional des Transports pour mettre de l'ordre dans tous ces minis royaumes qui espèrent bien voir revivre nos enfants au temps d'une féodalité que nous croyions pourtant révolue ?

**La FCPE continuera à œuvrer dans l'intérêt des élèves et de leurs parents, pour un service obligatoire et gratuit de transports scolaires, contre les marchands du Temple.**

**Claude Mercier**

On y casera donc nos charmantes petites

# BILAN DES COMMISSIONS D'APPEL :

## Premier bilan

**T**rois journées de commission d'appel suite aux décisions des conseils de classe ont eu lieu les 7, 11 et 22 juin respectivement pour les niveaux seconde, 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>- 4<sup>ème</sup>.

Pour l'ensemble des 19 commissions, la FCPE était représentée par un ou plusieurs délégué(e)s. Soit au total 34 représentants bénévoles FCPE ont participé à ces commissions d'une durée de 5h à 8h. Contrairement aux années précédentes, aucune commission ne s'est déroulée sur deux jours, et on peut se féliciter que notre demande de dédoublement de certaines commissions ait été prise en compte cette année. Globalement les conditions du délégué parent ont été correctes et nous continuons à réclamer le défraiement des frais de transport, les autorisations d'absence et la prise en charge des repas.

Le taux des appels acceptés se situe :

- entre 20% à 30% pour les 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>
- entre 30% et 40% pour les 3<sup>ème</sup>
- entre 30% à 50% pour les 2<sup>nd</sup>e

**Cette année, les Présidents de commission ont dicté une nouvelle règle « ne pas emporter de notes personnelles » à l'adresse des membres.**

Il semble que ce vœu soit resté pieux et que nos délégués ne se soient pas laissés impressionner...

Une formation et un travail préparatoires avaient été faits avec les familles et les conseils locaux pour défendre le plus de cas d'appel. Il est apparu une disparité entre la présentation des résultats scolaires par établissement. Dans certains cas, les moyennes générales trimestrielles et annuelles par élève n'étaient pas disponibles.

Nous constatons de plus en plus que les élèves et les familles concernées par les cas d'appel ne rencontrent que rarement les CIO. Est-ce par manque de CIO ou d'horaires inadaptés ?

Cette année encore, une légère augmentation du nombre de cas auraient nécessité la présence d'un médecin scolaire ou d'une assistante sociale.

Dans tous les cas, la FCPE a essayé de peser sur les décisions en insistant sur l'évaluation des seuls résultats scolaires et en écartant les motifs disciplinaires.

Lorsqu'un projet est avancé par l'élève, la commission accompagne et oriente bien souvent dans un sens favorable.

Certains délégués ont constaté un nombre important de cas d'appels au niveau de certains établissements ou de certaines classes. Il nous faut réfléchir et analyser ces disparités avec les responsables de conseils locaux.

Michel Chevallier



**MAE 06 -**

**32 Avenue St Barthélemy  
06100 - NICE**

La **F.C.P.E** a fait le choix de la **M.A.E**, en matière de protection des élèves. Leader de l'assurance scolaire, la **M.A.E** propose aux familles, pour leurs enfants - de la crèche à l'université - des produits assurantiels de qualité spécialement adaptés à l'environnement scolaire, péri et post scolaire. *M.A.E, les enfants ont droit à ce qu'il y a de mieux.*